

DÉLIBÉRATION N° 16/195

Séance du mercredi 12 octobre 2016

Approbation de l'avenant n° 2 à la convention n°2013-821 DDPC 00 de délégation de service public relative à l'exploitation du parking de la CSI

Vu le décret n° 2009 - 1491 du 3 décembre 2009 portant création de l'Établissement public du Palais de la découverte et de la Cité des sciences et de l'industrie et notamment l'alinéa 13 de l'article 9,

Vu le décret du 25 juin 2015 portant nomination du président de l'Établissement public du Palais de la découverte et de la Cité des sciences et de l'industrie – M. Bruno Maquart,

Vu la convention n°2013-821 DDPC 00 de délégation de service public du 5 août 2013 relative à l'exploitation du parking de la Cité des sciences et de l'industrie,

Vu la délibération 13/97 du Conseil d'Administration du 11 juillet 2013 de l'EPPDCSI approuvant le renouvellement de la concession parking et le choix du nouveau concessionnaire sur le site de la Cité des sciences et de l'industrie,

Vu l'avenant n° 1 à la convention de délégation de service public n°2013-821 DDPC 00 du 5 août 2013 relative à l'exploitation du parking de la Cité des sciences et de l'industrie,

Vu le rapport de présentation,

Le conseil d'administration de l'Établissement public du Palais de la découverte et de la Cité des sciences et de l'industrie approuve l'avenant n°2 à la convention n°2013-821 DDPC 00 de délégation de service public relative à l'exploitation du parking de la CSI et autorise l'établissement à signer ledit avenant n°2.

Fait à Paris,

Le 12 octobre 2016

Le président du conseil d'administration


Bruno Maquart